

Notre organisation

Le Conseil d'administration

Le cdg69 est un établissement public local à caractère administratif dirigé par un conseil d'administration composé de représentants élus des collectivités et établissements publics : maires, conseillers municipaux, présidents d'établissements publics. Il se réunit quatre fois par an. Les membres sont élus par les autorités territoriales employeurs (maires et présidents d'établissements publics). Chaque électeur dispose d'autant de voix que de fonctionnaires employés dans la collectivité.

Le conseil d'administration est renouvelé tous les six ans, après chaque élection municipale.



Rôle du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations et le fonctionnement du cdg69, sous l'impulsion du Président. Il vote le budget, fixe le taux de cotisation dû par les collectivités affiliées et les tarifs des prestations de service. Il est composé de 36 représentants élus des communes et établissements publics

affiliés et non affiliés, du Département et de la Région.

Composition du CA

Élue Présidente du cdg69 en février 2011 et réélue en juillet 2014, Madame Catherine DI FOLCO, également Sénateur du Rhône, a démissionné de ses fonctions le 30 octobre 2017 afin de respecter la loi sur le non cumul des mandats.

Le **conseil d'administration** du cdg69 a donc procédé, le **lundi 11 décembre 2017**, à l'**élection d'une nouvelle présidence** :



Président : Monsieur Philippe LOCATELLI

Conseiller municipal délégué d'Oullins



1re Vice-Présidente : Madame Martine SURREL

Maire-déléguée de Chabanière

Délégation : Carrières et expertise statutaire et CT/CHSCT



2e Vice-Président : Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI

Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, Maire de L'Arbresle

Délégation : Santé



3e Vice-Président : Monsieur Max VINCENT

Maire de Limonest

Délégation : Finances



4e Vice-Présidente : Madame Maryse MICHAUD

Adjointe au Maire de Pierre-Bénite

Délégation : Assistance juridique non statutaire, conseil en organisation, retraite et archives-documentation



5e Vice-Président : Monsieur Serge FAGES

Maire de Vourles

Délégation : Administration et contrôle de gestion



6e Vice-Président : Monsieur Damien COMBET

Maire de Chaponost

Délégation : Concours et emploi



Administrateur : Madame Catherine DI FOLCO

Sénateur du Rhône

Conseillère municipale de Messimy

Délégation : CAP et relations avec le Parlement

Collège représentant les communes affiliées

Membres titulaires

LOCATELLI Philippe, *Président*

Conseiller municipal, Oullins

SURREL Martine, *1re Vice-Présidente*

Maire-délégué, Chabanière

VINCENT Max, *3e Vice-Président*

Maire, Limonest

MICHAUD Maryse, *4e Vice-Présidente*

Adjointe au Maire, Pierre Bénite

FAGES Serge, *5e Vice-Président*

Maire, Vourles

COMBET Damien, *6e Vice-Président*

Maire, Chaponost

DI FOLCO Catherine, *membre du bureau*

Conseillère municipale, Messimy

ALLOGNET Robert,

Maire, Sourcieux-les-Mines

BOULAY Christine,

Conseillère municipale, Tassin la Demi-Lune

Membres suppléants

GRANGE Bruno,

Adjoint au Maire, Dardilly

SELLES Jean-Jacques,

Maire, Chassieu

PONTET René,

Maire, Amplepuis

LANGLOIS Magali,

Adjointe au Maire, Grigny

MORAZZINI Lina,

Adjointe au Maire, Charbonnières-les-Bains

COROMPT Thérèse,

Maire, Condrieu

FAUTRA Laurence,

Maire, Décines

CHARNAY Christiane,
Maire, Givors

CRETENET Didier,
Maire, Saint Genis les Ollières

FARNOS René,
Conseiller municipal, Feyzin

GAVAULT Yves,
Conseiller municipal, Saint Genis Laval

JEANDIN Yves,
Maire, Lissieu

JURY Christiane,
Maire, Echalas

MICHEL Sébastien,
Adjoint au Maire, Ecully

REVELLIN Gérard,
Adjoint au Maire, Meyzieu

RIBEYRE Martine,
Adjointe au Maire, Brignais

SANTOS-MALSCH Isabel,
Adjointe au Maire, Francheville

SARSELLI Véronique,
Maire, Sainte Foy-lès-Lyon

DA PASSANO Jean-Luc,
Maire, Irigny

POTIRON Danièle,
Adjointe au Maire, Corbas

VERCHÈRE Patrice,
Député-Maire, Cours la Ville

DUPERRAY Jean-Paul,
Adjoint au Maire, Tarare

VIDAL Paul,
Maire, Toussieu

SOTTON Sylvain,
Maire, Beaujeu

VAN OMMESLAEGHE Viviane,
Conseillère municipale, Saint Fons

BLAYO-BEAUTEMPS Joëlle,
Adjointe au Maire, Meyzieu

BROYER Mireille,
Adjointe au Maire, Belleville

GLATARD Valérie,
Maire, Neuville sur Saône

THEAUDIERE-DECHAMPS Véronique,
Adjointe au Maire, La Mulatière

Collège représentant les établissements publics affiliés

Membres titulaires

ZANNETTACCI Pierre-Jean, 2e Vice-Président
Président, CCPA, L'Arbresle
Maire, L'Arbresle

POMERET Daniel,
Vice-Président, CCBPD, Anse
Maire, Anse
Conseiller départemental du Rhône

DUTHEL Gilles,
Vice-Président, CAVBS, Villefranche sur Saône
Maire, Saint Etienne des Oullières
Collège représentant les communes non affiliées

Membres titulaires

GAY Nicole,
Adjointe au Maire, Lyon

CORSALE Doriane,
Adjointe au Maire, Saint-Priest

BALANCHE Dominique,
Adjointe au Maire, Villeurbanne

Membres suppléants

PICARD Jean-Claude,
Vice-Président, CCMDL, Saint Symphorien sur C
Maire, Duerne

VULPAS Gérard,
Vice-Président, CCMDL, Saint Symphorien sur C
Adjoint au Maire, Sainte Foy l'Argentière

Membres suppléants

LAGARDE Viviane,
Adjointe au Maire, Bron

GAUTIN Jean-Maurice,
Adjoint au Maire, Vénissieux

Collège représentant les établissements publics non affiliés

Membres titulaires

MONTOIS Dany,
Administratrice, CCAS Villeurbanne
Adjointe au Maire, Villeurbanne

FARTAS Fatma,
Vice-Présidente, CCAS Vaulx-en-Velin
Adjointe au Maire, Vaulx-en-Velin

RIVOIRE Françoise,
Administratrice, CCAS Lyon
Adjointe au Maire, Lyon

Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône

Membres suppléants

CARRET Marie-Odile,
Administratrice, CCAS Caluire et Cuire
Adjointe au Maire, Caluire et Cuire

Membres titulaires

ROUSSEAU Michel,
Conseiller métropolitain, Grand Lyon
Maire, Cailloux-sur-Fontaines

CHABRIER Loïc,
Conseiller métropolitain, Grand Lyon
Adjoint au Maire, Villeurbanne

AGARRAT Christiane,
Conseillère départementale du Rhône
Vice-Présidente déléguée

Collège représentant la Région Rhône-Alpes

Membres suppléants

POULAIN Virginie,
Conseillère métropolitaine, Grand Lyon
Maire, Fontaines Saint Martin

FROMAIN Eric,
Conseiller métropolitain, Grand Lyon,
Adjoint au Maire, Saint-Priest

EPINAT Sylvie,
Conseillère départementale du Rhône

Membres titulaires

NANCHI Alexandre,
Conseiller régional
Conseiller municipal, Lagnieu

CRUZ Sophie,
Conseillère régionale

VAGNIER Nicole,
Conseillère régionale,
Maire, Lentilly

Membres suppléants

DESPRAS Dominique,
Conseiller régional délégué
Maire, Claveisolles

LIGOUT Sandrine,
Conseillère régionale
Conseillère municipale, Saint-Priest

BARBIER Jean-Pierre,
Conseiller régional

Trois pôles de compétences

Le cdg69 est organisé en trois pôles de compétences :

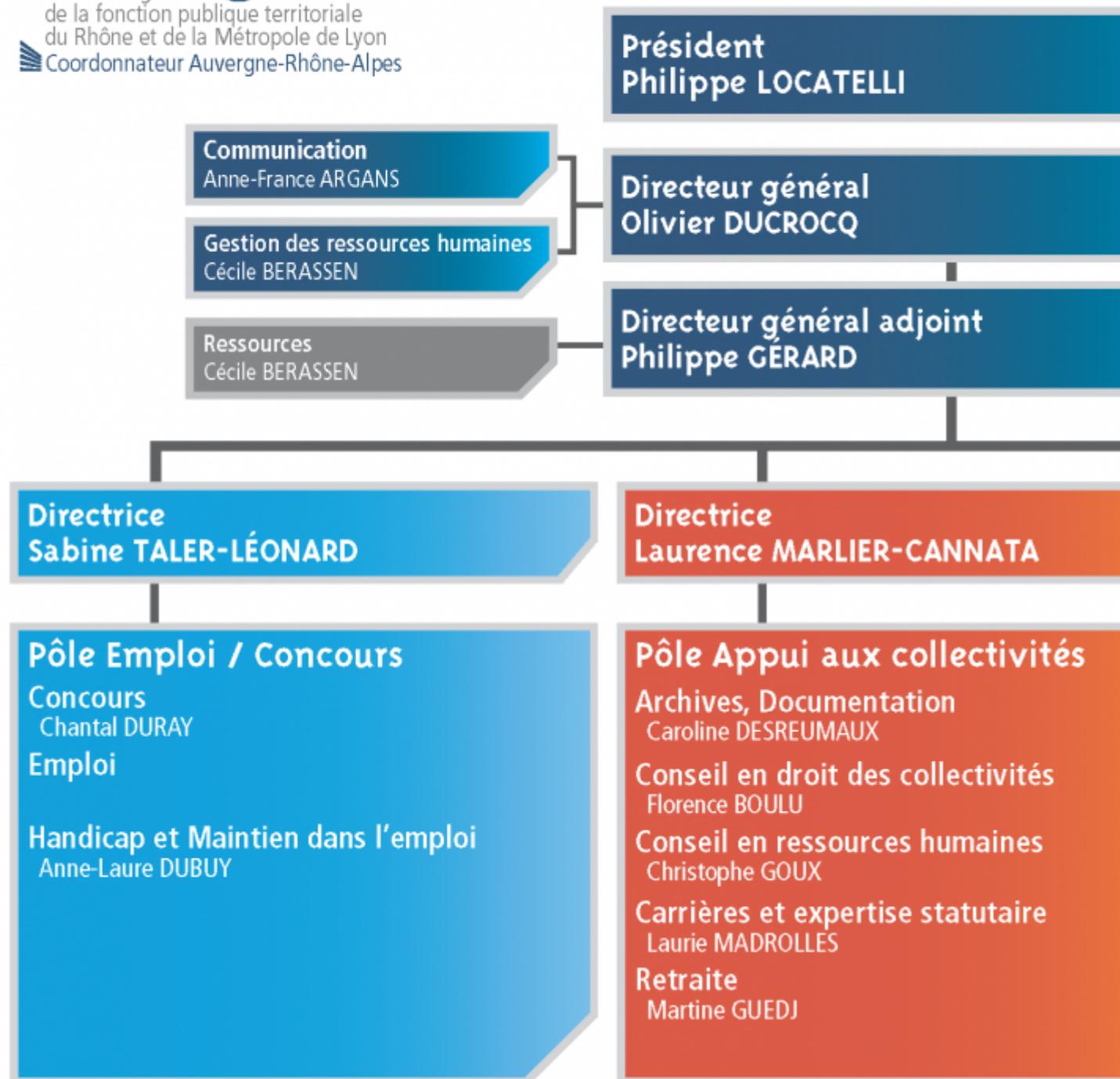
Le **Pôle Emploi - Concours** centre son activité autour de l'employabilité et de l'évolution au sein de la fonction publique territoriale en organisant l'ensemble des concours et examens professionnels, en assurant la promotion de l'emploi public et en participant à la gestion des recrutements au sein des collectivités et établissements publics du Rhône.

Le **Pôle Appui aux collectivités** regroupe les services d'expertise mis à disposition des collectivités pour faciliter leur organisation et leur gestion statutaire et juridique. Ainsi, les services Carrières et expertise statutaire, Retraites, Conseil en droit des collectivités, Conseil en ressources humaines, Archives et

documentation, ainsi que l'unité Instances médicales (secrétariats de la commission de réforme et du comité médical) sont regroupés au sein de ce pôle.

Le **Pôle Santé** comprend les services qui concourent à la santé des agents en amont (prévention) et en aval (réparation) avec une approche collective et individuelle. Ainsi, les services Médecine préventive, Prévention et conditions de travail, Social et assurance ainsi que la mission Maintien dans l'emploi, travaillent de concert.

Organigramme



Un personnel expert

Devant la complexité croissante de la gestion locale, les collectivités et leurs établissements publics ont

besoin d'une expertise de haut niveau. Le cdg69 dispose de connaissances approfondies du droit applicable aux collectivités et de leur fonctionnement. Il met à leur disposition des savoir-faire spécialisés en matière d'assistance administrative et juridique. Son personnel est au service des collectivités et établissements pour les aider à résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés et contribuer à l'efficacité de leur gestion.

URL Source
